

Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2023 (Au titre de l'année 2022)

Depuis la loi du 5 septembre 2018, l'Index de l'égalité professionnelle permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. ([Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'insertion](#))

NOTE FINALE SUR 100 : 82 POINTS

Le détail des indicateurs est le suivant :

1. Ecart de rémunération femmes-hommes

40/40

2. Ecart de répartition des augmentations individuelles

25/35

(Population envers laquelle l'écart est favorable : femmes)

3. Nombre de salariées augmentées à leur retour de congés de maternité

Non calculable

(Absence de retours de congés maternité en 2022)

4. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

5/10

(Population envers laquelle l'écart est favorable : Hommes)

Siège Social

ZI du Bois Rigault Sud - 73, rue Alfred Nobel
62880 VENDIN-LE-VIEIL - FRANCE

☎ 33 (0)3 21 79 13 00 - 📠 33 (0)3 21 79 13 05

Etablissement secondaire

Bâtiment B – 154 Allées des Erables
93420 VILLEPINTE - FRANCE